



Commune d'Auzat
Rue de La Mairie
09220 AUZAT

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04.06.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 1

Votants : 8

Absents excusés : 2

Absent : 1

Date de la convocation : 27 mai 2025

Lieu de séance : Salle du Conseil Municipal

PRÉSENTS : Abdel EL YACOUBI, Alain MAURY, Sébastien GARCIA, Jean-Claude DUPONT, Didier DUFFAUT, Christian ESTER, Flavien PAULY.

PROCURATIONS : Edith DENJEAN à Alain MAURY

ABSENTS EXCUSÉS : Edith DENJEAN, Jean-Bernard LABAT

ABSENTS : Vincent BONNASSIES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain MAURY

M Alain MAURY est proposé comme secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/04/2025
- Adressage Toutous
- Convention PNR
- Achat de terrains
- Mise en vente des garages d'Olbier
- PLUIH
- Vente terrains
- Vente garage
- Biens vacants sans maître
- Questions diverses

Approuvé à l'unanimité

1 AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. Le Maire ouvre la séance à 18h00 et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Travaux d'éclairage public en LED du Camping la Vernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

2 SUPPRESSION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

M le Maire demande au Conseil Municipal, son accord, pour supprimer à l'ordre du jour de la présente réunion, le point suivant :

L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité

3 TRAVAUX SDE09 AU CAMPING LA VERNIERE

M. Le Maire expose aux membres présents que des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés sur le secteur du Camping la Vernière.

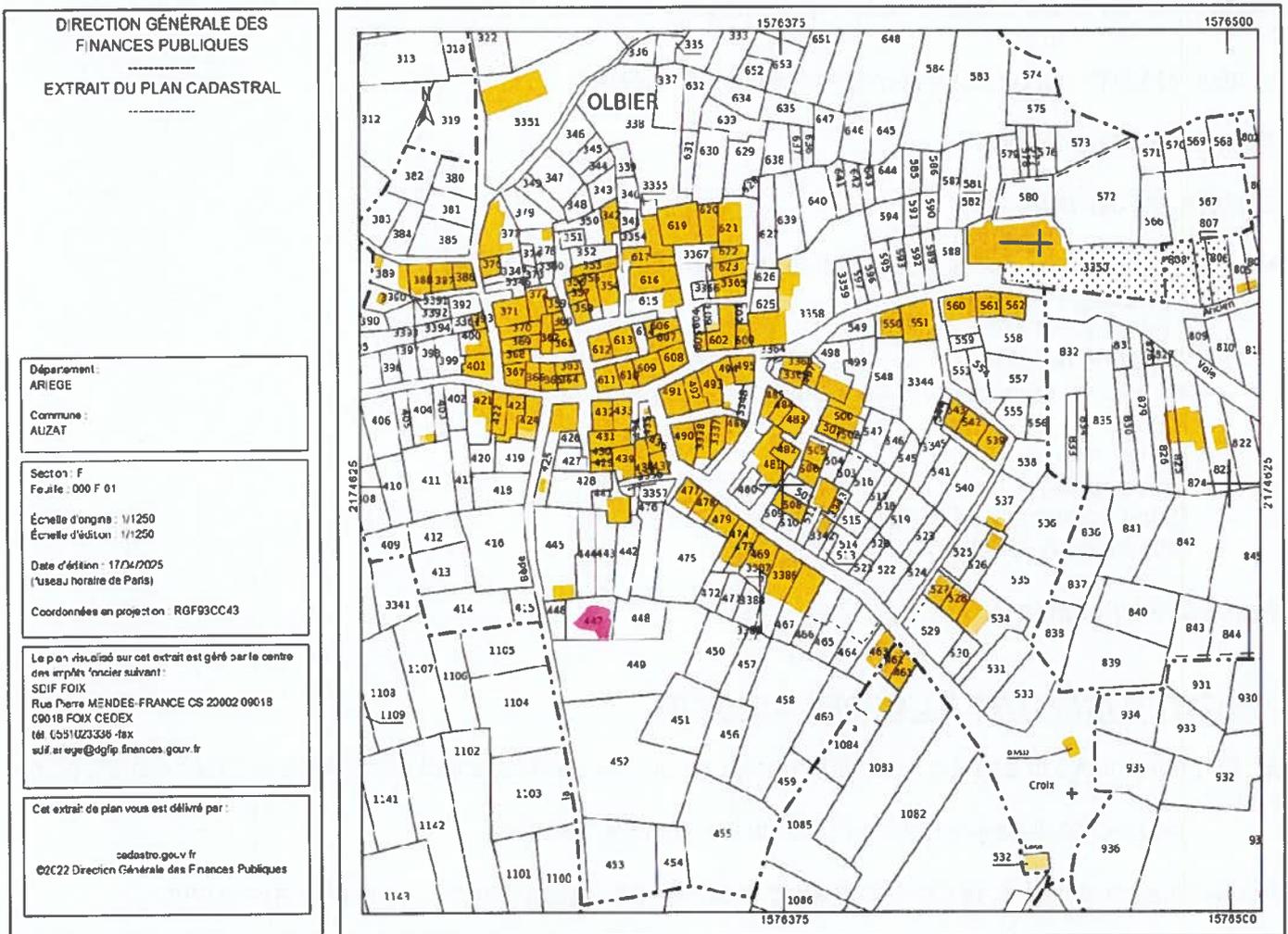
Ces travaux d'un montant de 22 700 € relèvent du SDE09.

Après déduction de la participation du SDE09 à hauteur de 15 %, le reste à charge de la Commune serait de **19 295 €**.

Approuvé à l'unanimité.

4 VENTE D'UNE PARCELLE AU HAMEAU D'OLBIER

M. Le Maire informe l'assemblée de l'intérêt d'un administré d'Olbiér pour l'achat de la parcelle F 447 (152 m2) appartenant à la Commune. Les riverains ayant été informés de ce projet de vente par la Commune et aucun n'ayant démontré d'intérêt pour celle-ci, M. le Maire propose de vendre la parcelle F447 à la personne qui a sollicité cet achat au prix de 3€/M².



Approuvé à l'unanimité.

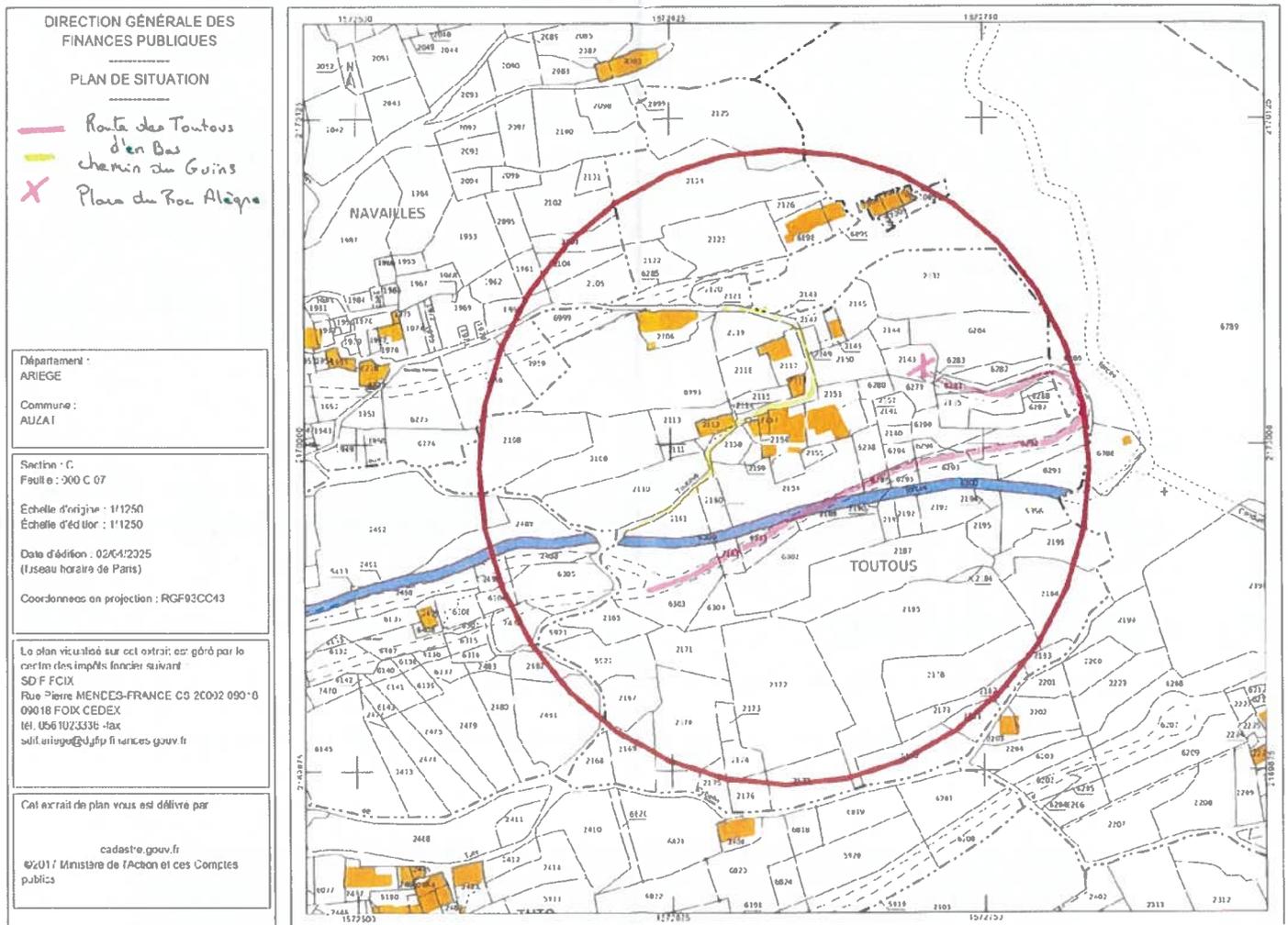
5 ADRESSAGE DU HAMEAU DES TOUTOUS

M. le Maire rappelle la loi 3DS venant étendre l'obligation de nommer et numéroté les voies des Communes. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Afin de respecter cette loi, voici la proposition concernant le nom des rues du hameau des Toutous.

 Route des Toutous d'en bas

 Chemin du Guïns

 Place du Roc Alègre



Approuvé à l'unanimité.

6 VENTE DE GARAGES A OLBIER

La Commune d'Auzat est propriétaire de plusieurs garages dans le hameau d'Olbier qu'elle loue à l'année à des particuliers.

M. Le Maire déclare avoir reçu de nombreuses demandes d'habitants d'olbier intéressés par l'achat de ces garages.

Les garages étant actuellement sous contrat de location jusqu'au 31 décembre 2025, un courrier a été envoyé à chaque locataire afin de leur faire part du projet de vente par la Commune.

Si certains locataires ne souhaitent pas acheter le garage qu'ils louent, la vente sera faite, en priorité, aux habitants d'Olbier qui y résident à l'année.

Après mûre réflexion, M. le Maire propose aux membres présents de vendre chaque garage au prix de 4000€.

Approuvé à l'unanimité.

7 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PNR ET LA COMMUNE D'AUZAT

M. le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre d'actions de son opération de médiateurs montagne (sensibilisation in-situ des usagers de la montagne), le SMPNR, en collaboration avec les communes, a mis en place des journées de médiation réalisées par des accompagnateurs en moyenne montagne du territoire.

Cette collaboration s'établit comme suit :

- La commune prend en charge le financement des journées réalisées sur son territoire à hauteur de 250€/par journée de médiation à hauteur 7 500 euros maximum. Le montant sera versé au SMPNR.
- Le SMPNR prend en charge la rédaction du cahier des charges, la sélection des prestataires pour réaliser les journées de médiation, la contractualisation avec le ou les accompagnateurs sélectionnés (correspondant au nombre de journées financées par la commune) ainsi que le pilotage de l'opération (de la mise en place sur site jusqu'au bilan annuel). Il prend aussi en charge les achats de matériels liés à l'opération (tenues, matériel de sensibilisation...) ainsi que toute la communication autour du projet.
- **MODALITES FINANCIÈRES**
- A la signature de la convention, le SMPNR demandera le versement de la contribution financière à la commune d'Auzat, d'un montant de 7 500 € correspondant à 30 journées de médiation. Le SMPNR transmettra un Avis des Sommes à payer ASAP.
- **DURÉE DE LA CONVENTION**
- 1 an à compter de la date de la signature de la convention.
- Ci-dessous, un tableau regroupant les sites de médiation et le nombre de jours associés

Pla de l'Isard - Étang de Soulcem	20 jours	Auzat
Cayanes - Étang d'Izourt / L'Artigue	10 jours	Auzat

Approuvé à l'unanimité

8 ACHAT DE TERRAINS A OLBIER - CRÉATION D'UN ACCES CONTOURNANT LE HAMEAU

Dans le cadre du projet de création d'un accès pour les services de secours à l'intérieur d'Olbier et pour répondre au courrier de la Préfecture suite aux requêtes des habitants du hameau après un épisode d'incendie de maison en 2023, la Mairie a contacté certains propriétaires, afin d'acquérir des terrains permettant la création de cet accès.

Cette piste débiterait au niveau du parking dans le bas du hameau jusqu'à la fontaine située plus haut.

M. le Maire indique avoir reçu les promesses de vente de :

- M. GRES Patrick pour la parcelle F 845 (712 m²) pour la somme de 2136 €.
- M. et Mme SAMARAN Michel pour les parcelles F 853 (300m²) et F 854 (300 m²) pour la somme de 1800 €.
- Mme BARBE Claude pour la parcelle F 849 (460 m²) pour la somme de 1380 €.

Des négociations sont encore en cours avec d'autres propriétaires.



Approuvé à l'unanimité

9 BIENS VACANTS SANS MAÎTRE A MOUNICOU

M. Le Maire rappelle la délibération 137 du 25 septembre 2024 concernant une grange en ruines à Mounicou. Afin de réaliser des travaux de sécurisation sur cette bâtisse et deux autres situées dans l'environnement proche, une procédure de recherche de propriétaires et d'héritiers a été réalisée par la Commune auprès des services de publicité foncière de Foix. Suite à la réunion de la commission

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
ARIEGE

Commune :
AUZAT

Section : D
Feuille : 000 D 03

Échelle d'origine : 1/1250
Date de réédition : 1/1000

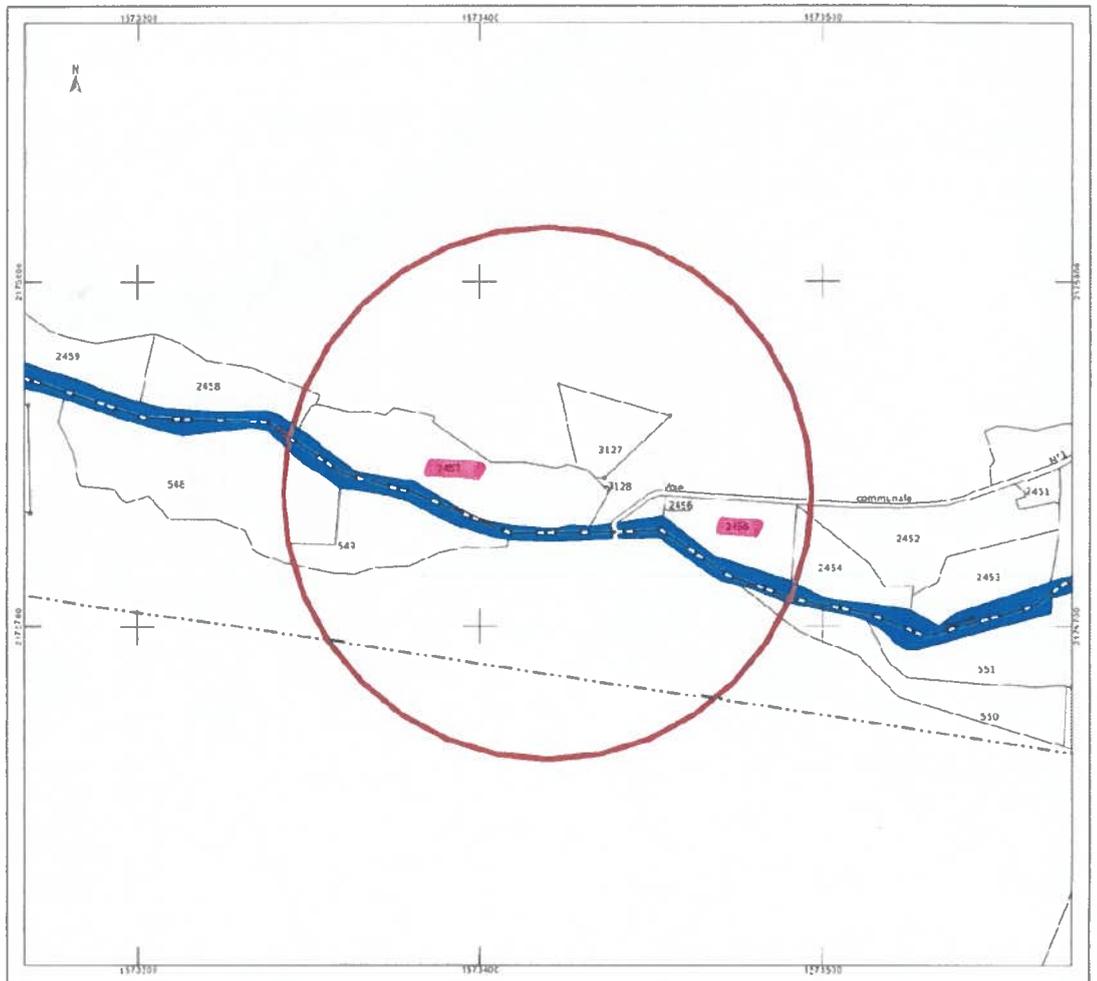
Date d'édition : 03/06/2025
(heure, hors de Fans)

Coordonnées en projection : RGF93/CCL43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF FOIX
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002 09016
09018 FOIX CEDEX
tél. 0561023335 -tax
sdif.ariège@dgifo.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

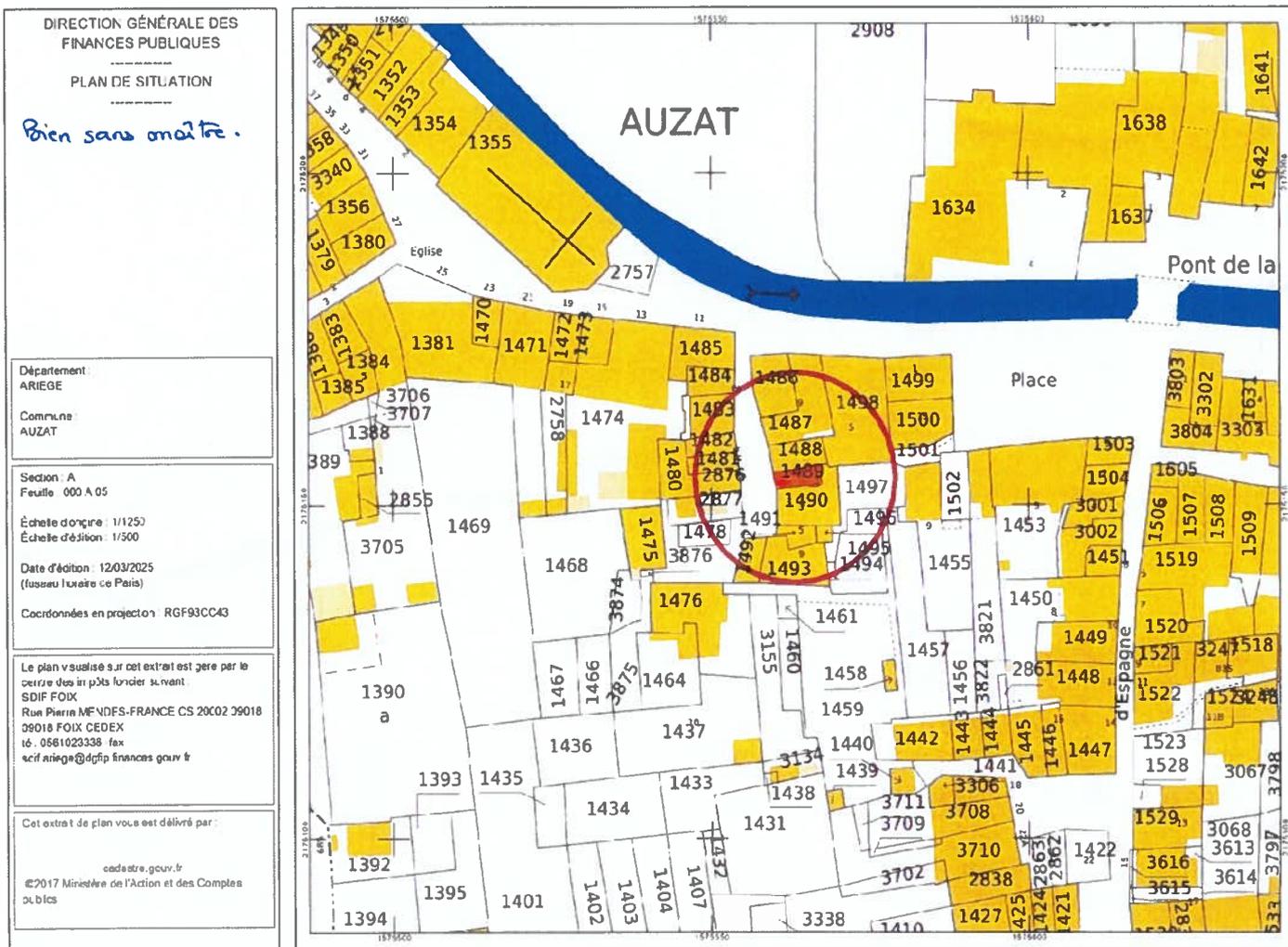
cadastro.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Approuvé à l'unanimité

11 BIENS SANS MAÎTRE RUE DU LAVOIR A AUZAT

M. Le Maire propose, suite à la réunion CCID du 14 mai 2025 et à une recherche de propriétaires et d'héritiers réalisée auprès des services de publicité foncière de Foix, de lancer une procédure de biens sans maître pour la Parcelle A 1489 située Rue du Lavoir.



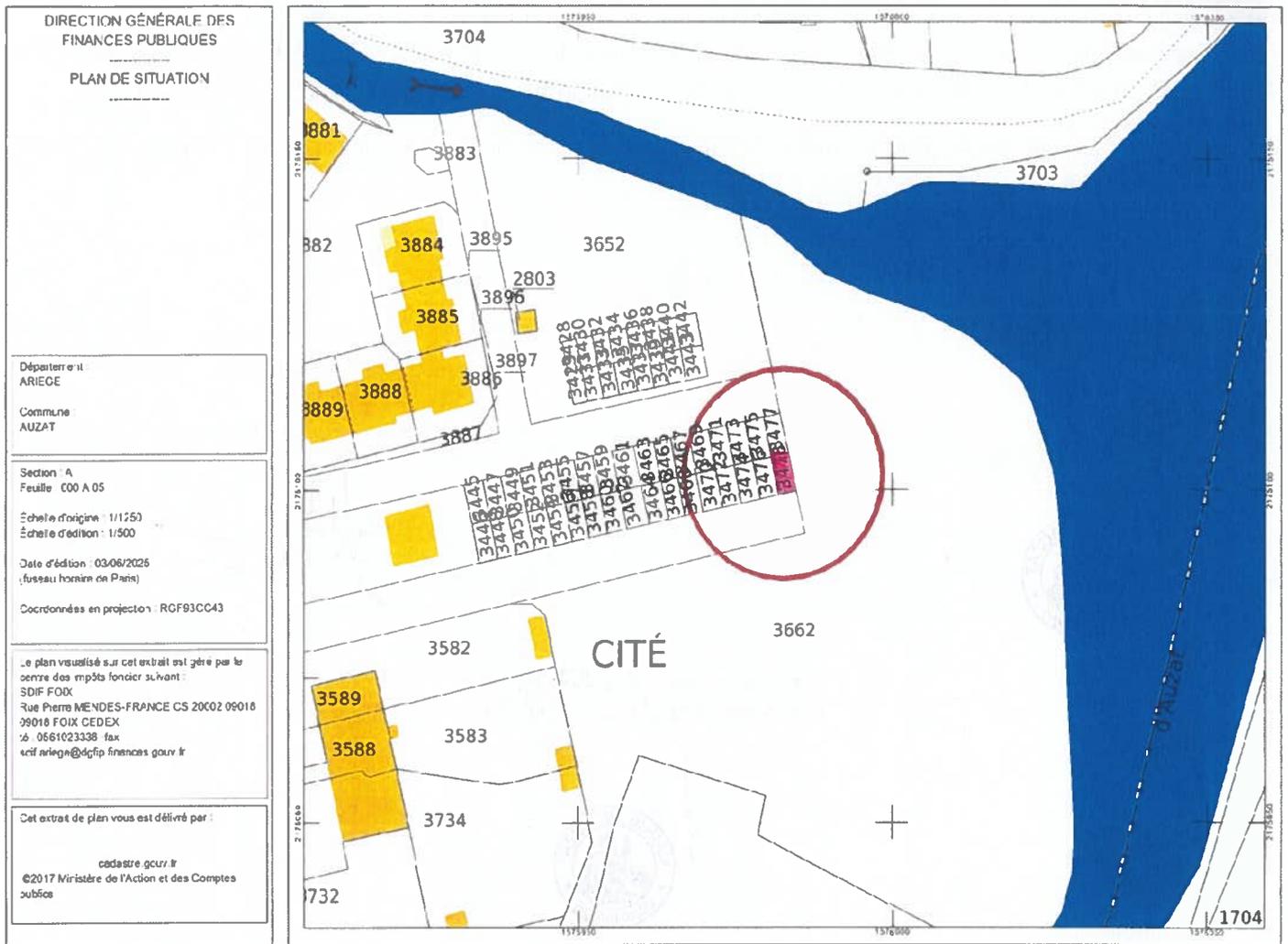
Approuvé à l'unanimité

12 VENTE D'UN GARAGE CITÉ PÉCHINEY

M. Le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite céder le garage situé cité Péchiney et cadastré A 3478.

Ce garage n'est actuellement plus utilisé par la Commune.

Le prix de vente est établi à 4000 €.



Approuvé à l'unanimité

13 ACTUALITÉS

M. le Maire fait le point sur la course cycliste de la Ronde de l'Isard dont l'arrivée a eu lieu au Pla de l'Isard à Soulcem ainsi que sur le Challenge Alain LEPLUS avec une très bonne participation et plus de 300 inscrits.

Il indique aussi que les travaux de goudronnage des Rues de la Mairie et de l'Eglise démarreront mardi 10 juin 2025.

Concernant les travaux pour la pose d'un panneau digital d'informations, un socle doit être construit et des branchements électriques et pour la fibre seront réalisés.

Panneau Pocket : Panneau Pocket est un service de communication entre les collectivités territoriales et les habitants. L'application permet aux utilisateurs d'être prévenus instantanément de l'actualité de la commune. L'utilisation est gratuite pour les habitants car les coûts sont intégralement pris en charge par les collectivités territoriales.

L'application a été mise en place à Auzat et une diffusion d'information sera faite auprès des administrés sous forme de flyer les invitant à la télécharger sur leur portables.

M. ESTER fait le point sur les travaux en cours et l'arrosage des fleurs.

Un petit compte rendu est fait par M le Maire concernant la réunion de l'AFP d'Olbier qui a eu lieu le 30 mai 2025. Les terrains et le bâtiment ont été répartis à deux jeunes éleveurs, M. LESTEL et M. DUPUI.

M. le Maire fait part de la programmation des travaux d'assainissement collectif au hameau de Saleix. Ces travaux seront réalisés par le SMDEA.

La séance est levée à H

**Le Maire,
Abdel EL YACOUBI**



Le secrétaire de séance,



**Affiché en Mairie le 27/06/2025
Le Maire, Abdel EL YACOUBI**

